

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT CINQ MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_020_CC_5
Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE

Nombre de votants : 50

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 mars 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
01/04/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Julius METANIRE procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

AFFAIRE N°2024_020_CC_5 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024

Le Président de séance expose :

1. 1-Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Le taux de la CFE proposé au titre de 2024 est de 25%, soit un taux inchangé depuis 2016.

Taux de CFE du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2023
CASUD	22,76%
CINOR	23,17%
CIREST	27,60%
CIVIS	29,03%
TCO	25%

En 2023, le territoire comptait 22.667 redevables à la CFE.

2- Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de la TFNB proposé au titre de 2024 est de 1,43%, ce taux est inchangé depuis 2012.

Taux de TFNB du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2023
CASUD	1,75%
CINOR	1,29%
CIREST	1,79%
CIVIS	1,77%
TCO	1,43%

En 2023, le territoire comptait 4.535 redevables à la TFNB.

3- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Cette taxe est perçue dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Le taux de la TEOM proposé au titre de 2024 est de 16%, soit un taux inchangé depuis 2016.

Taux de TEOM du Département

Communauté d'agglomération	Taux 2023
CASUD	16,70%
CINOR	14,80%
CIREST	17%
CIVIS	17,91%
TCO	16%

En 2023, le territoire comptait 82.880 redevables à la TEOM.

4- Vote du produit de la taxe GEMAPI

Le produit de cette taxe est perçu dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Le produit de GEMAPI proposé au titre de 2024 est de 3.150.000 € (soit 14,6 €/habitant).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/03/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- MAINTENIR les taux de la fiscalité directe locale votés en 2023 (CFE : 25 %, TFNB : 1,43 %, TEOM : 16 %, THs : 6,82 %) ;

- VOTER le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 3.150.000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président